

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTIÈME ANNÉE

1865^e SÉANCE : 16 DÉCEMBRE 1975

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1865)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation à Timor :	
Lettre, en date du 7 décembre 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11899)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1865ème SÉANCE

Tenue à New York le mardi 16 décembre 1975, à 10 h 30.

Président : M. Ivor RICHARD (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irak, Italie, Japon, Mauritanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1865)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Timor :
Lettre, en date du 7 décembre 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11899).

La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Timor :

Lettre, en date du 7 décembre 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11899)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision qu'a prise hier le Conseil [1864e séance], je me propose maintenant, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants du Portugal, de l'Indonésie, de la Malaisie et de l'Australie à prendre part, sans droit de vote, à la discussion de la question dont est saisi le Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Galvão Teles (Portugal) et M. Anwar Sani (Indonésie) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les représentants de la Malaisie et de l'Australie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de prendre la parole.

Sur l'invitation du Président, M. Harry (Australie) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

3. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Pendant longtemps, la population du Timor oriental a poursuivi une lutte héroïque et constante contre la domination coloniale. Le 28 novembre dernier, le Timor oriental a proclamé son indépendance et établi la République démocratique du Timor oriental. Cet événement reflète non seulement les aspirations des grandes masses de la population du Timor oriental, mais constitue le résultat du combat incessant du peuple du Timor oriental.

4. La lutte pour l'indépendance de la population du Timor oriental a gagné la sympathie et l'appui des pays du tiers monde. Cependant, le Gouvernement indonésien a constamment usé de la menace et de l'intimidation contre le peuple du Timor oriental. Dès le jour de la création de la République démocratique du Timor oriental, le Gouvernement indonésien a ouvertement fait connaître son intention de procéder à une intervention armée. Ses personnalités officielles ont déclaré plus d'une fois que l'Indonésie envairait ses forces armées envahir le Timor oriental et que, dans le cas où il y aurait résistance de la part du FRETILIN [*Frente Revolucionária de Timor Leste Independente*], elle serait prête à utiliser ses forces terrestres, navales et aériennes. Le 7 décembre dernier, le Gouvernement indonésien a cyniquement envoyé un grand nombre de navires de guerre, de parachutistes, ainsi que des forces terrestres pour se livrer à une invasion à grande échelle du Timor oriental; ces forces ont occupé Dili, capitale du Timor oriental, et annihilent maintenant la résistance du peuple du Timor oriental. L'agression non voilée du Gouvernement indonésien contre la République démocratique du Timor oriental a pleinement révélé son ambition sauvage d'exterminer les forces patriotiques du Timor oriental, d'étrangler la nouvelle République démocratique et de réaliser ainsi son plan d'annexion du Timor oriental prémédité de longue date. Les actes du Gouvernement indonésien que je viens de mentionner constituent une violation flagrante des buts et principes de la Charte des Nations Unies. La délégation chinoise ne peut qu'exprimer son indignation devant ces faits et les condamne.

5. Il faut souligner également que, quel que soit le prétexte que puisse invoquer le Gouvernement indonésien pour justifier son agression armée à grande

échelle, il ne fait que se tromper lui-même et en tromper d'autres. C'est un fait irréfutable que pour s'opposer à la domination coloniale, la population du Timor oriental s'est livrée depuis longtemps à des luttes ardues et inlassables dans les conditions les plus difficiles et, finalement, a conquis son indépendance et proclamé la création de la République démocratique du Timor oriental le 28 novembre dernier. Les anciennes colonies portugaises et leurs peuples qui ont maintenant obtenu l'indépendance, ainsi que les nombreux autres pays et peuples du tiers monde s'en réjouissent. Cependant, aussi étrange que cela puisse paraître, le Gouvernement indonésien s'est opposé ouvertement à l'indépendance du Timor oriental. non seulement il a rejeté les revendications légitimes, pressantes et répétées du Timor oriental qui demandait que des négociations interviennent entre les deux parties afin d'éviter tout conflit de frontières et de régler le problème des réfugiés, mais il a sans cesse accru son intervention militaire au Timor oriental. Finalement, il a même eu recours à l'agression militaire à grande échelle et à l'occupation.

6. Un des prétextes invoqués par l'Indonésie est que la situation au Timor oriental "menaçait" la "paix et la sécurité" de l'Indonésie. Quiconque est doté du simple bon sens demandera : comment le Timor oriental, qui n'a qu'une population de quelques centaines de milliers d'habitants et vient de conquérir son indépendance de la domination coloniale, peut-il constituer une menace pour l'Indonésie, qui est un grand pays de l'Asie du Sud-Est ? Les choses apparaissent de la manière la plus claire : le Timor oriental n'a pas envahi l'Indonésie, alors que les autorités indonésiennes ont déclaré ouvertement leur intention d'annexer le Timor oriental et ont envoyé leurs forces régulières aériennes, navales et terrestres, appuyées par des parachutistes, pour se livrer à une agression à grande échelle contre le Timor oriental.

7. Un autre prétexte invoqué par les autorités indonésiennes est qu'elles ont procédé à cette opération dans le but de maintenir prétendument l'ordre public à l'intérieur du Timor oriental. En fait, cet argument n'est que le même cliché utilisé dans l'histoire par tous les agresseurs pour justifier leurs actes d'agression. Est-ce qu'un grand nombre de pays du tiers monde n'ont pas beaucoup souffert d'agressions commises en utilisant de tels clichés ? Si un pareil argument était accepté tacitement par l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, est-ce que les principes de la Charte ne seraient pas foulés aux pieds ? Ne serait-il pas dès lors permis à tout Etat ayant des desseins agressifs et expansionnistes d'utiliser le même prétexte pour envahir et occuper sauvagement des pays voisins ? Le Gouvernement indonésien est moins convaincant encore lorsqu'il affirme que l'envoi de ses forces armées pour envahir le Timor oriental n'était autre qu'une mesure prise à la "demande" de certaines organisations du Timor oriental. Cela revient simplement à narguer l'opinion

publique dans le but d'annexer un territoire. Le désir clairement exprimé de la population du Timor oriental est simplement de réaliser complètement son indépendance nationale et de défendre résolument sa souveraineté et son intégrité territoriale. C'est là un fait bien connu que nul ne saurait déformer.

8. Les prétextes utilisés par le Gouvernement indonésien ne peuvent, en aucune façon l'aider à masquer ses desseins ambitieux d'agression et d'annexion du Timor oriental. La République démocratique du Timor oriental est un petit pays doté d'une faible population; il vient juste d'accéder à l'indépendance et doit maintenant faire face à de nombreuses difficultés. Toutefois, sa lutte est juste et les sympathies des peuples du monde vont à la population du Timor oriental qui résiste à l'agression, tandis que les actes agressifs des autorités indonésiennes ont été condamnés par la grande majorité des Etats Membres des Nations Unies et par l'opinion publique mondiale éprise de justice. En termes non équivoques, la résolution adoptée par l'Assemblée générale sur la question du Timor oriental, il y a quelques jours seulement¹, déplore vivement l'intervention militaire des forces armées de l'Indonésie, demande au Gouvernement indonésien de retirer sans délai ses forces armées du Timor oriental et invite tous les Etats à respecter l'unité et l'intégrité territoriale du Timor oriental. Ces idées traduisent la juste revendication et le désir sans équivoque de la grande majorité des Etats Membres et des peuples du monde.

9. A notre avis, tant l'Indonésie que la République démocratique du Timor oriental sont des pays du tiers monde. La République d'Indonésie, qui a acquis antérieurement son indépendance, aurait dû respecter et appuyer les aspirations de la population du Timor oriental qui réclamait l'indépendance, et aurait dû créer et favoriser les relations entre les deux parties sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique, afin de les unir dans leurs efforts pour la défense de la paix dans cette région contre l'intervention des superpuissances et leur rivalité dans la recherche de l'hégémonie. Etant donné que le Gouvernement indonésien persiste dans son attitude inflexible et poursuit son agression et son expansion au Timor oriental, la délégation chinoise maintient que si le Conseil de sécurité ne faillit pas à son devoir, il doit condamner de la manière la plus ferme l'invasion armée commise par l'Indonésie et l'annexion du Timor oriental et demander que toutes les troupes indonésiennes d'invasion soient retirées immédiatement et sans condition du territoire du Timor oriental; il doit également demander à tous les Etats de respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Timor oriental. Compte tenu du fait que le Timor oriental est déjà devenu indépendant, les affaires intérieures de cette région, y compris les négociations entre les diverses organisations, devraient naturellement être réglées par la population du Timor oriental, sans aucune intervention de forces étrangères. Nous pensons que tous les pays qui res-

pectent les principes de la Charte et sont en faveur de la justice appuieront les justes propositions que je viens d'exposer.

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'ai reçu une demande du représentant de l'Australie qui désire prendre la parole ce matin. Il m'a cependant été indiqué qu'il préférerait parler après que le Conseil aura entendu les trois autres personnes qu'il a décidé hier d'entendre, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. En conséquences, je vais donner la parole à l'une de ces trois personnes, M. Mario Carrascalão, membre du Comité central de l'União Democrática de Timor, et le prier de prendre place à la table du Conseil et de faire sa déclaration.

11. M. CARRASCALÃO (*traduction de l'anglais**) : Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer ma gratitude, à vous-même et aux membres du Conseil, pour m'avoir donné l'occasion de prendre la parole. En tant que représentant des 300 000 Timorais qui appartiennent à mon parti, l'União Democrática Timorese (UDT), je vais soumettre au Conseil un bref résumé des événements qui se sont déroulés au Timor oriental.

12. Avant la chute du régime de Caetano, il n'y avait à Timor qu'un seul parti politique, l'Action nationale populaire (ANP), qui n'était autre chose que l'Union nationale du régime Salazar, mais sous un autre nom. L'ANP était elle-même l'appui principal du régime colonial. Après la chute du régime Caetano à la suite du coup militaire du 25 avril 1974, cinq partis politiques se sont formés à Timor, chacun ayant son propre programme et son point de vue quant à l'avenir politique de Timor.

13. L'UDT fut constituée le 11 mai 1974, par un groupe de 23 Timorais, y compris trois membres de l'ancienne ANP. Peut-être par une ironie du sort, José Ramos Horta, ministre des affaires étrangères et de l'information du FRETILIN et ancien secrétaire général de l'ASDT [*Association sociale démocratique de Timor*], précurseur du FRETILIN, fut également l'un des fondateurs de l'UDT. Cependant, Ramos Horta refusa d'accepter une fonction, disant que très bientôt il devrait quitter Timor afin de suivre des cours à l'Université de Jakarta. Toutefois, il ne manqua pas d'offrir ses services, disant que toutes les fois que cela serait nécessaire, il serait présent et collaborerait avec grand plaisir. Plus tard, l'UDT a découvert que Horta avait appartenu à l'ASDT qui était le précurseur du FRETILIN. Par la suite, nous avons appris que Horta, avant le 25 avril 1974, avait été un informateur du PIDE/DGS, la police secrète portugaise, dont le but essentiel était de dépister et d'emprisonner tous ceux qui pouvaient être en désaccord avec le régime.

* L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par lui.

14. A l'origine, Mario Carrascalão, qui était, à Timor, chef des services de l'agriculture et des forêts, de même que vice-président de l'ANP, fut choisi pour présider la Commission d'organisation du parti dont les objectifs essentiels étaient de préparer un statut provisoire sur la base duquel les dirigeants du parti seraient élus. Francisco Lopez da Cruz fut élu président du Comité central et Domingos Oliveira secrétaire général du parti.

15. A ce moment-là, l'objectif principal de l'UDT était d'obtenir que le Portugal soit à nouveau responsable d'octroyer progressivement l'indépendance à Timor, jusqu'au moment où un minimum de réalisations socio-économiques eussent été obtenues afin que la population puisse, librement et en toute conscience, exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Par la suite, étant donné que cette solution ne s'était pas avérée pratique du point de vue du Portugal, l'UDT opta pour l'indépendance à long terme, en maintenant tous ses privilèges au Portugal. En d'autres termes, on peut dire que ce parti a été opposé à l'indépendance totale immédiate, lorsqu'il eut compris que les conditions n'étaient pas encore favorables à cette solution.

16. L'UDT est le parti le plus populaire du Timor, étant donné qu'il a l'appui de 236 *sukus* (districts) sur les 472 qui existent à Timor, ce qui représente environ 50 p. 100 de la population du Territoire. A ce propos, Peter Hastings a écrit, en août 1974, dans le *Sydney Morning Herald* : "Un troisième parti, le plus fort à ce jour, est l'UDT qui est favorable à la continuation de l'association avec le Portugal, mais avec une certaine forme d'autonomie politique locale".

17. Le FRETILIN a également reconnu l'importance de l'UDT. Le 22 janvier 1975, l'UDT et le FRETILIN ont décidé de s'unir en vue d'obtenir l'indépendance du Territoire. Plus tard, au cours d'une réunion des deux partis avec le comité local de décolonisation présidé par le gouverneur Lemos Pires, l'UDT a été surprise par une intervention de M. Reis Marques, membre de ce comité, qui accusait certains dirigeants du FRETILIN d'avoir été les informateurs de la PIDE/DGS, parmi lesquels Xavier do Amaral, président du parti, et d'autres dirigeants importants tels que Nicolau Lobato, Ramos Horta et Alarico Fernandes.

18. A la suite de cette découverte et après quatre mois d'une association difficile, l'UDT a demandé au FRETILIN que ses dirigeants quittent la coalition. Par l'intermédiaire de son président, notre proposition a été refusée. Le 27 mai 1975 donc, l'UDT a décidé de quitter la coalition.

19. Toutefois, dans sa déclaration d'hier [1864e séance], M. Horta, du FRETILIN, qui s'est désigné lui-même ministre de l'information et des affaires étrangères, a dit que l'Indonésie était responsable de

la rupture de la coalition. Il est peut-être mieux informé que moi, mais je ne le regrette pas étant donné sa mentalité d'informateur. Il est très difficile de découvrir la vérité lorsqu'on a affaire à des aventuriers du genre de M. Horta. L'UDT n'a rien à cacher au reste du monde, car son passé est clair et elle en est très fière.

20. Pourquoi l'UDT a-t-elle perpétré le coup d'Etat ? Le 9 août 1975, l'UDT a reçu des renseignements de source très autorisée, confirmant des informations qu'elle avait reçues antérieurement, selon lesquelles le FRETILIN se préparait à faire un coup d'Etat militaire le 15 août environ. Le FRETILIN, ce faisant, voulait éliminer non seulement le parti de l'opposition mais également tous ceux qui s'opposeraient à son pouvoir afin d'assurer le contrôle total du Territoire. Le gouvernement et les collaborateurs ont été avertis et informés à maintes reprises de ce qui allait se passer mais le Gouverneur n'a pris aucune mesure préventive. Il est évident que le Gouverneur n'avait pas l'intention de prendre quelque mesure préventive que ce soit contre le coup d'Etat préparé par le FRETILIN.

21. Contrairement au FRETILIN, l'UDT, a accepté de participer à la réunion de Macao le 27 juin 1975. A la suite du coup d'Etat de l'UDT et du contrecoup du FRETILIN, des luttes sanglantes ont commencé. L'UDT, avec le KOTA [*Klibur Oan Timor Aswain*] et le parti travailliste, ont signé à Batugade, le 7 septembre 1975, une pétition demandant l'intégration du Timor à la République d'Indonésie. Lorsque le FRETILIN a proclamé l'indépendance le 28 novembre 1975, l'UDT et les trois autres partis ont proclamé, le 30 novembre 1975, l'intégration du Timor à l'Indonésie en vue de protéger le droit de la majorité de la population du Timor.

22. L'UDT, qui est le parti le plus puissant du Timor, appuyée par plus de 50 p. 100 de la population, n'a pas eu de difficulté à regrouper ses jeunes adhérents et a pu ainsi, avec les forces des autres partis, s'opposer aux forces du FRETILIN et reprendre Dili, la capitale, le 7 décembre 1975.

23. L'UDT, en s'emparant, le 11 août 1975, du quartier général de la police et de l'armée, à Dili, n'a pas tiré un seul coup de feu. Au cours des opérations qui se sont déroulées tant à Dili qu'à l'intérieur du pays, il n'y a eu qu'un seul mort, à l'aéroport. A la suite de l'attaque du FRETILIN contre Dili, l'UDT, avant de se retirer de cette ville, a libéré tous les prisonniers du FRETILIN. Il aurait été possible pour nous de les tuer, mais nous ne l'avons pas fait pour des raisons humanitaires. Horta a délibérément oublié de mentionner ce fait devant le Conseil. Pourquoi ne dit-il pas la vérité ? Toute la population de Dili peut confirmer la véracité de mes dires.

24. C'est le FRETILIN qui a tué des innocents afin de s'emparer du pouvoir avec l'aide de l'armée

coloniale à laquelle il s'est associé. Les forces de l'UDT se sont retirées de Dili. Nous avons été attaqués à la grenade par les troupes coloniales qui appuyaient le FRETILIN. Notre tâche fut difficile mais nous avons pu sauver plus de 5 000 femmes, enfants et vieillards. Certains ont péri, mais la majorité a survécu. Le massacre d'innocents, femmes, enfants, vieillards et adolescents, l'incendie des propriétés, le pillage et le règne de la terreur, œuvre du FRETILIN, nous ont ouvert les yeux et nous ont fait nous demander ce qui se passerait au Timor si le FRETILIN prenait le pouvoir.

25. Les dirigeants de l'UDT se sont alors réunis d'urgence pour discuter de la situation politique du Timor et sont parvenus aux conclusions suivantes. En premier lieu, le Gouvernement portugais a quitté Dili, s'est rendu à Atauro, abandonnant ses armes aux mains du Fretilin. Le parti a alors compris que, dans ces circonstances, sa proposition d'indépendance, dans le cadre de certains liens avec le Portugal, ne pourrait jamais se réaliser. C'était un rêve qui s'était évanoui. En second lieu, du fait des actes barbares commis par le FRETILIN contre ses propres frères, l'indépendance était impossible, surtout si nous tenions compte des conditions socio-économiques du Timor.

26. Après de longues discussions, nous sommes finalement parvenus à la conclusion que, dans l'intérêt du peuple du Timor, nous pouvions devenir indépendants en passant par l'intégration avec la République de l'Indonésie. D'après ce que nous avons compris, un Timor sous-développé, avec 93 p. 100 d'analphabètes, n'avait aucune possibilité de survivre; s'il devait devenir indépendant, il devrait demander l'aumône en frappant à la porte des autres pays, ce qui reviendrait à le reconverter facilement en une nouvelle colonie.

27. Pour cette raison, l'UDT a opté pour l'intégration avec l'Indonésie. Nous savions parfaitement ce que nous faisons. Cela n'a pas été une décision facile, mais c'était le meilleur choix possible, un choix que le peuple du Timor n'est pas près de regretter. Nous avons vu le développement de l'Indonésie et du Timor indonésien. L'UDT est convaincue que, grâce à l'union avec l'Indonésie, le peuple du Timor pourra avoir une nouvelle vie, un avenir marqué de plus de progrès, plus riche et plus heureux.

28. L'autre aspect qu'il faut exposer au Conseil, c'est que la décision prise par mon parti fut la décision de ses dirigeants. Ils étaient neuf, et non pas trois, comme l'a dit hier M. Horta. Par cette décision, tout le peuple du Timor recevra la possibilité de décider lui-même de l'avenir politique de son territoire. Quand je dis "tout le peuple", cela inclut bien sûr également le FRETILIN. Dès que régneront des conditions de paix et d'ordre plus favorables, le peuple pourra exercer son droit à l'autodétermination, avec l'assistance et sous le contrôle des Nations Unies.

29. Enfin, je tiens à dire que si, par hasard, les troupes indonésiennes se trouvaient forcées de quitter le Territoire du Timor oriental, la situation n'en deviendrait que plus chaotique. L'UDT ne sera pas responsable des conséquences d'une décision de ce genre. Je souhaite, toutefois, comme le souhaitent 300 000 Timorais, pauvres et illettrés, que le Conseil prenne une décision qui nous préserve d'une répétition traumatisante de ce que nous avons déjà vécu. Que le soleil brille à nouveau dans les yeux de notre peuple !

30. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie M. Carrascalão, au nom du Conseil, de la déclaration qu'il a faite. Conformément à la procédure habituelle du Conseil, je lui demande de bien vouloir se retirer de la table du Conseil et de reprendre sa place sur le côté de la salle. L'orateur suivant est M. Guilherme Maria Gonçalves, membre du présidium de l'APODETI [*Associação Popular Democrática Timorense*], que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

31. M. GONÇALVES (*traduction de l'anglais**) : Le parti que je représente, APODETI, a été fondé le 27 mai 1974 et a élu M. Arnaldo dos Reis de Araujo, président du présidium. Celui-ci est un ancien professeur de l'enseignement secondaire qui, pendant 29 ans, a été tenu dans l'isolement par les autorités coloniales portugaises. Le présidium a nommé au poste de secrétaire général du parti M. José Fernando Osorio Soares, employé du Service de l'assistance sociale, qui remplissait auparavant les fonctions d'administrateur en chef.

32. La raison pour laquelle l'APODETI a toujours refusé d'inculquer à ses militants le moindre idéal politique qui pouvait contribuer à maintenir les mêmes liens entre Timor et le Portugal est très simple, valide et profonde. Les marques du colonialisme sont encore vivaces dans la chair et dans l'esprit des Timorais, qui ont essayé de faire valoir leurs droits d'hommes pensants. Cinq cents ans d'un assujettissement imposé à une communauté ont laissé leur marque sur cette communauté dans sa pensée historique, face à une aventure sans fondement. Etant donné tout le mal qu'a commis le Portugal à Timor, l'APODETI ne pouvait souhaiter aucune relation ni compréhension.

33. L'option de l'indépendance était, en réalité, pleine de difficultés, pleine de doutes, en raison de l'absence de structures suffisantes pour aider une jeune nation manquant de tout. L'APODETI ne voulait pas courir les risques nés d'une imagination fertile. Elle ne voulait être qu'un parti sincère et pratique. Sans la possibilité de créer des systèmes, envisager l'indépendance de Timor revenait à poser un navire sur la plus haute montagne.

34. En conséquence, et consciente des immenses difficultés que créait la réalisation de l'indépendance — indépendance qui veut dire ne pas être dépendant d'un autre pays — l'APODETI opta pour une intégration fondée sur des bases ethniques, morales et historiques; d'autre part un tel choix éten-drait à Timor toutes les structures essentielles de l'Etat indonésien, avec tous les avantages que cela représente pour un peuple qui n'a rien.

35. L'initiative de l'UDT, le 11 août, a paru hautement justifiée. Cependant, l'APODETI n'a participé aucunement aux préparatifs du coup, pas plus qu'elle n'en a fait partie, car elle pensait devoir respecter les droits fondamentaux acceptés par l'APODETI à la conférence de Macao.

36. Il n'est donc pas surprenant que l'APODETI ait maintenu une neutralité absolue pendant ces événements. Mais plus tard, étant donné l'évolution des choses et la responsabilité du FRETILIN, l'APODETI a décidé de s'associer à l'UDT, la KOTA et le Tralabista dans sa lutte contre les éléments du FRETILIN. C'est de là qu'est né le Front politico-militaire commun qui a permis de recouvrer Dili et Baukau. Après que le FRETILIN ait lancé son contre-coup le 20 août 1975, les éléments sympathisants de l'APODETI ont commencé à être persécutés sans merci. C'est alors qu'il y a eu des attaques contre les villages et les populations qui adhéraient à l'APODETI, et il y a eu aussi des massacres. Les membres militants de l'APODETI ne pouvaient être indifférents devant cet état de choses et ils ont décidé de s'unir en groupes d'autodéfense, lesquels furent mis sur pied en des endroits éloignés et inaccessibles.

37. Nous devons maintenant revenir sur certains aspects de l'APODETI. Alors que rien ne dérangeait la paix à Timor, l'APODETI, avec la plus grande sérénité et dans le meilleur esprit démocratique, a obtenu l'adhésion de 94 districts, ce qui équivaut à 20 p. 100 de la population locale. Tout en ne comptant qu'un petit nombre de sympathisants, l'APODETI est restée consciente des formes politiques appropriées. En participant à la conférence de Macao pour la décolonisation de Timor, elle a fait preuve de son désir pacifique de collaboration, s'opposant ainsi à l'attitude du FRETILIN, qui n'est pas venu. D'autre part, l'APODETI n'a pas pris les armes pour imposer ses principes sur la population, comme l'a fait le FRETILIN. Même au risque de perdre la majorité des voix du peuple de Timor, l'APODETI ne participerait pas à un tel jeu qui ne se déroule pas de manière démocratique. L'APODETI a toujours préconisé la tenue d'un référendum à Timor.

38. L'APODETI, ayant le sentiment que la majorité de la population de Timor serait portée à opter pour l'intégration à l'Indonésie, s'est efforcée de faire enseigner l'indonésien dans les écoles et partout où cela était possible. Il est intéressant de constater

* L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par lui.

qu'un certain nombre de membres de l'APODETI, à tous les niveaux, sont des hommes qui ont pris une part active à la révolte de 1959 à Vikeke, contre le régime colonial portugais. Pendant la répression dirigée contre les héroïques Timorais, les oppresseurs portugais ont tué quelque 500 patriotes, et c'est à la suite de cette révolte que l'APODETI affirme compter parmi ses membres les authentiques combattants de la liberté du Timor oriental.

39. L'APODETI, à l'exemple des autres partis — UDT, KOTA et Tralabista — comptait participer à une conférence des partis avec le Portugal après la réunion de Rome. Cependant, l'absence typique d'intérêt de la part du Gouvernement portugais l'a fait échouer. Conjointement avec les trois autres partis, l'APODETI a proclamé le 30 novembre 1975 l'intégration du Timor oriental à l'Etat indonésien. Si l'APODETI a décidé d'inviter le Gouvernement et le peuple indonésiens à protéger la vie et les biens de tous ceux qui se considéraient comme étant Indonésiens, c'était pour réaliser une obligation historique et morale. En proclamant cette intégration, tous les membres militants de l'APODETI acceptaient également d'être protégés par leur nouvel Etat.

40. Beaucoup de personnes, y compris les membres très militants du FRETILIN, ne connaissent pas les atrocités et les abus de tous genres commis par cette association de dirigeants du FRETILIN qui ont misérablement trahi notre peuple. Etant donné l'explication générale qui sera lue plus tard, il y a très peu d'observations à faire en ce qui concerne les Timorais. Ils sont les seuls à connaître l'étendue de leurs souffrances. Cependant, l'APODETI n'a ni haine ni ressentiment à l'égard de ceux qui ont participé aux sinistres desseins des dirigeants du FRETILIN. L'APODETI désire voir rétablir immédiatement la paix et l'ordre social afin que le peuple du Timor ait le temps de considérer les options de liberté et de faire son propre choix.

41. L'APODETI est persuadée que les Nations Unies, par leurs organes appropriés, pourront contribuer de façon importante à la libre expression du peuple de Timor.

42. Je suis du Timor oriental, mais, en ce moment, je me sens citoyen indonésien et je suis très fier de l'être. Je ne répondrai pas aux insultes que M. Ramos Horta m'a adressées au Conseil. Le moment viendra où ces insultes se retourneront contre la personne qui les a proférées.

43. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie M. Gonçalves de la déclaration qu'il a faite. Conformément à la procédure habituelle du Conseil, je vais lui demander de bien vouloir se retirer de la table du Conseil et de reprendre sa place sur le côté de la salle. Conformément à la décision prise par le Conseil à sa séance d'hier, j'invite maintenant M. José Martins, président du KOTA, à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

44. M. MARTINS (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de m'avoir donné la possibilité de mettre le Conseil au courant de la situation actuelle à Timor. Les membres de mon parti — M. Mario Carrascalão, M. Guilherme Gonçalves et moi-même — et toute la population du Territoire respectent profondément les Nations Unies. Nous sommes certains qu'examinant notre cause, le Conseil se fondera sur les principes de justice et les idéaux de l'Organisation inscrits dans la Charte et que nous appuyons résolument.

45. Je vais maintenant parler du problème du Timor oriental. Le Timor portugais est situé au cœur de l'archipel indonésien, étant l'une des îles innombrables qui constituent cet archipel. Le Timor portugais fait partie de l'île de Timor, la partie occidentale étant territoire indonésien. La population du Timor portugais — un peu plus de 600 000 habitants — est de la même origine ethnique que les 800 000 habitants de la partie indonésienne. Environ 25 p. 100 de la population sont catholiques; la majorité, soit environ 65 p. 100 de la population, est animiste. Il y a aussi des musulmans, des hindous et des bouddhistes, mais on ne peut donner des chiffres précis.

46. Les Timorais en sont à l'étape de la société traditionnelle. Les districts appelés *sukas* et les *liurais* ont encore une place dominante dans la société. M. Joseph Lelyveld écrivait dans le *New York Times*, en octobre 1974, que près de cinq siècles de domination portugaise ont laissé Timor non pas sous-développé mais non développé presque à tous les égards. Cette observation décrit bien le fait que les Timorais ont été livrés plus ou moins à eux-mêmes depuis le premier jour du débarquement des navigateurs portugais à Timor en 1514.

47. Un district peut être considéré comme un groupe de familles appartenant au même clan et vivant dans une certaine région du royaume. Le territoire d'un district est le petit village où vit ce groupe, et la terre où est cultivé le riz ou le maïs. On peut dire ici que chaque district possède son propre territoire et son chef. Au total, il y a environ 472 districts au Timor oriental.

48. Les *liurais* — ou chefs traditionnels ou dirigeants d'une tribu — ont un certain nombre de districts sous leur contrôle. L'influence des *liurais* dépend du nombre de districts qu'ils représentent. Le *liurai* peut administrer à peu près à sa guise ses districts, mais il doit veiller à la perception des impôts en temps voulu et les remettre au chef de district, qui est un fonctionnaire du gouvernement. Le *liurai*, en fait, est le dirigeant indigène de sa tribu pour ce qui est des coutumes et des traditions.

49. Sur les 472 districts du Timor oriental, 236, soit à peu près 50 p. 100, sont sous l'influence de l'UDT; 95 à peu près, soit 20 p. 100, sont sous l'influence de

l'APODETI. Ainsi, 331 des 472 districts sont attachés à ces deux partis, qui représentent 70 p. 100 de la population. Avec le KOTA et le parti Trabalhista, ils peuvent prétendre représenter 75 p. 100 de la population. Les efforts du FRETILIN pour destituer les chefs traditionnels des districts et les *liurais*, pour les remplacer par des conseils de villages, constituent l'une des principales raisons pour lesquelles le FRETILIN ne peut avoir une autorité quelconque dans le royaume.

50. Le territoire est divisé en 13 comtés ou *conselhos*. Chaque *conselho* est dirigé par l'administrateur du comté directement responsable devant le Gouverneur. Chaque comté est divisé en postes, ou *postos*. Chaque *posto* est dirigé par un administrateur de poste directement responsable devant le comté. L'administrateur de poste coordonne le travail des *liurais* au nom de l'administrateur du comté.

51. Le *liurai* a en quelque sorte une double fonction; d'une part, il reçoit ses instructions de l'administrateur de poste pour ce qui est des affaires du gouvernement, comme les impôts, etc.; d'autre part, il a une autorité autonome en tant que dirigeant indigène à l'égard des districts qui relèvent de lui. Le chef de district est une autorité indigène qui agit le plus souvent pour le compte du *liurai* et s'occupe des questions de la communauté. Selon la tradition, le chef de district n'est pas élu mais, selon les lois et coutumes indigènes, il hérite le pouvoir de son père. Le chef du village est directement responsable devant le chef du district. C'est le chef du rang le plus bas de la société, mais malgré tout une personnalité puissante pour ce qui est du maintien de la paix dans le village. Cependant, il faut bien comprendre une chose en ce qui concerne ce système colonial : quelles que soient les circonstances, la voix de l'administrateur du comté l'emporte dans presque tous les cas.

52. Il n'est pas hors de propos de rappeler l'expérience du dernier gouverneur de l'Administration à Dili. Le 10 février dernier, William D. Hartley écrivait dans *The Wall Street Journal* :

“La population a toujours fait ce que les Portugais lui disaient de faire et n'est pas habituée à prendre des décisions. Le gouverneur dit “voilà ce que je veux”, et les gens répondent “parfait”, dit Mario Lemos Pires, le nouveau gouverneur qui essaie maintenant de créer un conseil. D'après lui, quand il demande son avis à la population, elle lui répond “Vous décidez”. Il dit que la population n'est pas prête à prendre des décisions.”

L'expérience du gouverneur Pires prouve une chose, car sa constatation est juste; la population des villages demande au chef du district ce qu'il faut faire et, dans des circonstances normales, c'est le chef du district ou le *liurai* qui décide à la place de la population. Cela peut paraître étrange à des Occidentaux, mais qu'ici telle était la réalité dans le Timor

oriental et dans toutes les communautés au même degré de développement que notre population à Timor.

53. Je passe au parti APODETI, précédemment association pour l'union de Timor et de l'Indonésie (AITI). Il a été fondé le 27 mai 1974. Le premier Président était un ancien enseignant, Arnaldo dos Reis de Araujo, qui, pendant 29 ans, avait été tenu à l'écart par le régime colonial. Le secrétaire général du parti est José Fernando Osorio Soarès, fonctionnaire du service social du Timor portugais, qui autrefois était chef de district. Les représentants de l'UDT et de l'APODETI ont déjà parlé et je n'ai donc pas besoin de donner des renseignements sur ces partis.

54. Je voudrais maintenant parler un peu du FRETILIN. L'ASDT, devenue plus tard FRETILIN, a à sa tête Francisco Xavier do Amaral, petit fonctionnaire de la perception et des douanes et indicateur au service de la police secrète coloniale. José Manuel Ramos Horta, qui maintenant prétend être ministre des affaires étrangères de ce qu'on veut bien appeler la République démocratique du Timor oriental, est un journaliste indépendant de *La Voix de Timor*, et indicateur de la police secrète coloniale. Il est devenu secrétaire général du FRETILIN. Beaucoup de Timorais portugais ont été jetés en prison à cause de lui. En ce temps-là, il était en fait un instrument du régime colonial.

55. Le FRETILIN a demandé l'indépendance immédiate. On a pu lire, dans la publication *The Far Eastern Economic Review* du 17 octobre 1975 :

“Le Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor oriental avait tout l'air d'une maquette a semblé au hasard sur le modèle d'un mouvement d'indépendance du tiers monde. Il y a six semaines encore, il aurait été difficile de prendre au sérieux ce parti plein de sa propre importance, groupant des intellectuels de Dili, qui a été formé uniquement après le coup d'Etat du général Spínola à Lisbonne le 25 avril 1974, et qui s'est empressé de se poser en image du genre du FRELIMO, avec une vague idéologie collective, un drapeau et un hymne. Bien qu'il conserve un air d'amateurisme qui rappelle un conseil d'étudiants, le FRETILIN est maintenant le gouvernement *de facto* du Timor oriental. Quelle que soit sa durée, il a beaucoup de sang sur les mains. Le FRETILIN a gagné parce qu'il avait les armes et les soldats nécessaires.”

56. Le FRETILIN était le seul parti à avoir boycotté la réunion de Macao, qui a examiné le programme de décolonisation de Timor. Ce n'est guère là un comportement convenable pour un parti qui veut sincèrement l'indépendance. En fait, au cours de la réunion de Macao, les dirigeants du FRETILIN se trouvaient au Mozambique et assistaient aux fêtes de l'indépendance de ce pays. Il était évident qu'ils avaient de propos délibéré ignoré l'invitation du Gouvernement

ont renforcé l'influence du FRETILIN, surtout parmi les forces autochtones du Timor oriental, et ils ont également fortement limité les mouvements des autres partis politiques.

68. Un parti politique, le parti KOTA, qui a mis sur pied 38 comités et ne compte pas moins de 28 000 adhérents, s'est vu refuser l'homologation. Ce parti défend résolument le maintien des sociétés traditionnelles et refuse d'accepter comme membres ceux qui étaient autrefois au service du gouvernement colonial. Il est ainsi devenu de plus en plus évident que les principes du libre exercice du droit à l'autodétermination tels que professés par les forces armées du Portugal le 25 avril 1974 trouvent une forte contradiction dans la pratique au Timor oriental, à telle enseigne que cet exercice des libertés démocratiques est devenu une comédie.

69. Les événements qui ont abouti au mouvement révolutionnaire du 11 août se sont déroulés de la manière suivante. Après la réunion de Macao, certains faits graves se sont produits au Timor, suscitant la formation du Mouvement révolutionnaire du 11 août. Les partis KOTA et Trabalhista se sont, par la suite, joints au Mouvement. Au début de juillet 1975, le FRETILIN a entrepris une campagne systématique de terreur et d'intimidation à l'égard de la population. Par exemple, dans le village d'Aileu — point clef qui commande l'accès à une bonne partie du sud de l'île — le FRETILIN a installé des groupes d'hommes armés qui pouvaient donc régler les mouvements de ceux qui traversaient le village, allant vers Dili ou vers le Sud. Ces membres armés du FRETILIN n'autorisaient le passage que pour ceux qui pouvaient prouver qu'ils étaient membres du FRETILIN en montrant la carte d'identité du parti. Tous ceux qui étaient affiliés à d'autres partis ont été contraints à détruire leur carte de membre et ont dû accepter une carte nouvelle attestant qu'ils étaient membres du FRETILIN. En conséquence, seuls ceux qui ont accepté la carte de membre du FRETILIN ont été autorisés à poursuivre leur route vers Dili, la capitale du Timor oriental. Ceux qui ont refusé d'accepter d'être membres du FRETILIN ont été contraints à retourner dans leurs villages avec les marchandises qu'ils entendaient vendre sur le marché de Dili.

70. Il est souvent arrivé aussi qu'ils aient été punis physiquement pour leur refus. Le but de ces actes était de forcer les membres d'autres partis à adhérer au FRETILIN contre leur gré. Ces actes ont également fortement réduit les quantités de produits alimentaires sur le marché de Dili. La situation est rapidement devenue catastrophique, car les produits essentiels ont très vite manqué et les prix de ce qui restait ont monté en flèche. Les prix des produits alimentaires ont tellement augmenté que la plus grande partie des habitants de Dili n'a tout simplement pas pu acheter ces produits.

71. Le gouvernement local était pleinement conscient de tous ces événements, mais il n'a rien fait pour améliorer la situation. La passivité du gouvernement a été interprétée comme une attitude de tolérance à l'égard des activités d'oppression du FRETILIN et comme un appui donné à sa politique. En dépit des activités du FRETILIN, tous les autres partis ont cherché à éviter toute ingérence dans les initiatives des uns et des autres visant à adhérer aux décisions de la réunion de Macao de la manière la plus démocratique. A cette heure critique, le FRETILIN commença à établir des camps de formation paramilitaires à Bukoli, (Baukau), à Metinaro et à Ai-Sim-Moy (Aileu), où ses militants recevaient une instruction en vue de l'utilisation d'armes à feu légères et de grenades à main. Après avoir reçu un rapport complet et authentique de la part de témoins oculaires, l'UDT informa le Gouverneur de ces faits et lui demanda d'envoyer son agent secret pour inspecter ces camps d'entraînement. Le Gouverneur envoya le commandant Francisco Mota, chef du Département politique, à Bukoli, en le chargeant de cette mission. Plus tard, cet officier portugais fit rapport à l'UDT et dit qu'il n'avait rien vu à Bukoli, sinon de simples outils agricoles. Il n'est pas difficile de comprendre les motifs sous-jacents au rapport du commandant Mota, puisqu'il était le deuxième officier portugais de haut rang à aider le FRETILIN dans ses activités de répression.

72. Pendant les premiers jours d'août 1975, un certain nombre de partisans du FRETILIN, ayant à leur tête Hamis Bassarewa, ont attaqué le poste administratif de Remexio, où ils s'emparèrent d'armes et de munitions, y compris de six fusils Mauser. Ils retinrent également pendant 24 heures les passagers d'un camion. Ces passagers comprenaient des femmes et des enfants, de même que des membres de l'UDT. Lorsque le Gouverneur fut mis au courant de l'attaque, il envoya à Remexio des forces militaires qui libérèrent les prisonniers. Selon le commandant de cette force, cependant, il fut impossible d'appréhender les hors-la-loi du FRETILIN qui avaient pris la fuite avant l'arrivée de la police.

73. Entre le 1er et le 8 août, le chef du FRETILIN, Xavier do Amaral, annonça dans une série de réunions tenues à Same, Maubissi et Hatu-Builiko, qu'à partir de ce moment-là il assumait lui-même l'autorité gouvernementale et le commandement militaire du Timor. En même temps, il demanda à tous les sympathisants du FRETILIN de se réunir le 8 août à Turiscaï. Amaral fut rejoint à Turiscaï par quelque 5 000 hommes munis d'armes métalliques, d'arcs et de flèches. En dépit du fait que les autorités civiles et militaires locales disposaient de preuves de première main de ce qui se passait, elles n'ont rien fait pour empêcher Amaral et ses partisans de poursuivre leur plan de s'emparer du pouvoir par la force, et de les laisser libres d'agir comme ils l'entendaient. C'est ainsi qu'ils ont rapidement saisi la possibilité qui s'offrait à eux. Le 9 août 1975, des membres du FRETILIN lancèrent

une attaque de harcèlement sur le poste administratif de Laleia et se retirèrent après avoir volé six fusils Mauser de plus. Naturellement, la plus grande frayeur s'empara dès lors des villageois, étant donné qu'il apparaissait clairement que les autorités ne pouvaient pas ou ne voulaient pas les protéger du FRETILIN.

74. Au cours de la période qui s'est écoulée entre le 1er et le 9 août, le FRETILIN avait déjà gagné le contrôle de la plupart des routes conduisant à Dili. Pendant les heures d'obscurité, ses partisans maintinrent ce contrôle en coupant des arbres en travers des routes, afin d'obliger tous les véhicules à s'arrêter. Ils placèrent une affiche portant les mots "Par ordre du FRETILIN" sur ces barricades improvisées. Le Docteur Ruivo, membre du Corps médical de l'Armée, fut témoin de ces actes. En une certaine circonstance, il fut obligé de disperser ceux qui coupaient les arbres en tirant en l'air des coups de pistolet.

75. Le 8 août, l'UDT reçut, d'une source digne de foi, des renseignements selon lesquels le FRETILIN avait l'intention de poursuivre ses activités en lançant une attaque armée vers le 15 août. Il était évident que le FRETILIN se proposait de s'emparer du pouvoir dans l'ensemble du Territoire du Timor oriental au moyen de ce coup, qui n'était que le point culminant logique de ses efforts militaires antérieurs. On a appris que le FRETILIN avait l'intention de massacrer ses principaux opposants, en tant que partie du coup envisagé, ainsi que les dirigeants des partis politiques opposés, les Chinois et les personnes de sang mêlé qui n'étaient pas des sympathisants du FRETILIN. De tels actes auraient effectivement éliminé toute opposition à leur tentative de s'assurer le contrôle tout entier du Territoire. Pour le succès de son coup, le FRETILIN comptait beaucoup sur l'aide de ses propres membres qui avaient reçu une formation militaire importante à Aileu, sous la direction du commandant Costa Jonatas, membre de l'armée portugaise ayant le grade le plus élevé, pour donner aide et directives au FRETILIN. La présence du commandant Jonatas était de la plus grande importance pour le FRETILIN, étant donné qu'il assurait à ses membres un entraînement militaire dont ne pouvaient pas disposer les membres des autres partis, et qu'ils ne pouvaient recevoir d'aucune autre façon.

76. Le commandant gardait des contacts étroits avec les dirigeants du FRETILIN et les rencontrait fréquemment dans sa propre demeure de Dili, de minuit jusque vers 4 heures du matin. Ces contacts étaient censés demeurer secrets, mais ils furent surpris et surveillés par des membres de l'UDT. La nouvelle de cette intervention de membres de l'armée portugaise s'étant répandue, les partisans de l'UDT, du KOTA et du Trabalhista, de même qu'un certain nombre de citoyens n'appartenant à aucun parti politique, organisèrent une manifestation devant le palais du Gouvernement le 8 août 1975, pour réclamer l'expulsion immédiate de Timor des deux officiers responsables, à savoir les commandats Costa Jonatas

et Francisco Mota. Cette manifestation dura de l'après-midi du 8 août jusque vers 1 heure du matin, mais n'aboutit à aucun résultat positif. Le gouvernement n'ayant pas réagi à cette manifestation, le lendemain, c'est-à-dire le 9 août, le personnel des services publics commença une grève générale qui se poursuivit jusqu'au 11 août. Leur revendication était la même, à savoir l'expulsion immédiate du territoire des deux officiers.

77. Le même jour, puisqu'il était évident que le gouvernement était soit incapable, soit peu désireux de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que le FRETILIN ne s'empare du pouvoir par la force, l'UDT décida qu'il importait de prendre toutes mesures afin de neutraliser le coup du FRETILIN qui était prévu, puis attendu dans les trois ou quatre jours suivants. Comme l'UDT se rendait chaque jour mieux compte de la menace imminente d'un coup de la part du FRETILIN, coup qui entraînerait des massacres massifs, il décida le 11 août 1975, de lancer une attaque immédiate avec tous les moyens disponibles. Avec l'appui de la police locale, l'UDT réussit à prendre le contrôle du quartier général militaire de Dili. Bientôt, plusieurs unités militaires annoncèrent qu'elles soutiendraient l'UDT, le KOTA et le Trabalhista.

78. Compte tenu du fait que le Mouvement du 11 août, composé de l'UDT, du KOTA et du Trabalhista exerçait le contrôle sur la plus grande partie du Territoire, le Gouverneur de Timor, le colonel Lemos Pires, a offert de transférer ses pouvoirs aux dirigeants du Mouvement. Ceux-ci ont décliné l'offre étant donné que leur but, en créant le Mouvement, n'était pas de s'emparer du pouvoir, mais de permettre le libre exercice du droit inaliénable à l'autodétermination de la population du Timor oriental. Le but essentiel du Mouvement était également d'empêcher que se reproduisent les désordres causés tant par le FRETILIN que par les autorités portugaises locales.

79. Plus tard, les événements ont montré clairement que les autorités militaires locales avaient donné leur appui au FRETILIN. Ces autorités avaient menacé de renvoyer tout le personnel militaire qui oserait appuyer le Mouvement. Le commandant des unités militaires d'Atabai et Bobonaro est même allé jusqu'à menacer de prendre des mesures sévères contre les militaires eux-mêmes, de même que contre la population civile s'ils appuyaient le Mouvement. Entre-temps, le Mouvement qui contrôlait totalement la ville de Dili, a transféré la responsabilité de la ville au gouvernement, à condition que les forces armées locales resteraient neutres. La négligence totale des forces portugaises a cependant permis à certains membres de l'armée locale qui avaient pris le parti du FRETILIN, de saisir de grandes quantités d'armement lourd et de munitions, y compris des mitrailleuses 160 G-3. La supériorité des armes obtenues par le FRETILIN grâce à la négligence des forces

portugaises, a permis finalement au FRETILIN de prendre le contrôle des installations militaires de Dili et d'autres installations militaires, ce qui représentait approximativement 20 000 fusils et 80 p. 100 des munitions lourdes du Territoire, sans rencontrer de résistance sérieuse.

80. Les actes commis par le FRETILIN ont déclenché des hostilités générales dans toute la ville de Dili, hostilités qui, par la suite, se sont étendues à d'autres parties du Territoire. Le Gouverneur a tenté quelques efforts pour agir en tant que médiateur entre les partis en conflit, mais sans aucun succès. Cependant, le Consul indonésien à Dili est parvenu, avec l'assistance du commandant d'un vaisseau indonésien, à instaurer une trêve temporaire pour pouvoir décharger des vivres à l'intention de la population et pour sauver des civils timorais et d'autres non originaires de Timor qui désiraient fuir les horreurs de la guerre. Des atrocités sans nombre ont été commises par le FRETILIN au cours de cette guerre civile. Permettez-moi de vous en citer quelques exemples. Environ 200 personnes, y compris des femmes et des enfants, furent assassinées par le FRETILIN au district de Mau Lau à Maubisse. Les forces du FRETILIN brûlèrent des maisons et se livrèrent à des actes de violence contre la population civile, à Maubisse et Turiscaï. Sur l'ordre des dirigeants du FRETILIN, des centaines de maisons furent brûlées à Dili et la plus grande partie de la ville fut endommagée sous le feu nourri de mortiers. De nombreuses personnes furent blessées et assassinées. Au district de Se-Loe, près d'Aileu, d'autres maisons furent incendiées et certains civils assassinés. A Atsabe, le FRETILIN a massacré environ 300 personnes sans motif apparent, outre leur appui habituel à l'APODETI, dans cette sous-région. A Tibar, près de Dili, les forces du FRETILIN, alors qu'elles essayaient d'attaquer la position occupée par les forces du Mouvement, ont contraint les femmes et les enfants à avancer en tête de leurs troupes. Afin d'éviter le massacre de la population innocente par le FRETILIN, le Mouvement décida de se retrancher sur de nouvelles positions dans les collines.

81. Le Gouvernement portugais se retira à Atauro, île située près de Dili, après avoir livré aux forces du FRETILIN le contrôle des points stratégiques qu'il avait reçus du Mouvement, ainsi qu'il a été indiqué auparavant. L'incapacité totale du gouvernement de garantir la sécurité de la population eut pour conséquence l'exode de milliers de personnes vers le territoire indonésien. Le gouvernement a invité tout le personnel blanc à se rendre à Atauro, au mépris des souffrances endurées par le personnel timorais. A Raikaku et à Likisa, des centaines de personnes furent assassinées par le FRETILIN. Environ 40 000 réfugiés, les uns d'origine timoraise, certains autres chinois vivent actuellement sur le territoire indonésien, avec l'appui financier du Gouvernement indonésien. Aux dires du réseau d'écoute du Mouvement, un communiqué émanant de la station de radio BRAVO

— le Gouvernement portugais à Atauro — à l'adresse de la station radio PERA — le quartier général du FRETILIN — recommandait que le FRETILIN proclame unilatéralement l'indépendance.

82. Les atrocités commises par le FRETILIN contre la population du Timor oriental ont grandement renforcé la conviction des partis UDT et Trabalhista que l'intégration était la seule méthode susceptible de mettre fin aux souffrances indicibles de la population, car cette voie garantirait la paix et le bien-être social de tout le peuple. Je m'excuse d'avoir pris la parole aussi longtemps devant le Conseil, mais je devais expliquer les événements que M. Horta a essayé de déformer en vous les rapportant.

83. Le désir d'intégration à l'Indonésie n'est pas causé uniquement par les atrocités du FRETILIN. Les affinités ethniques et culturelles existant entre la population du Timor oriental et leurs frères indonésiens ont toujours suscité un désir profond de la part de la population du Timor oriental de s'unir à nouveau avec leurs frères de l'autre côté de la frontière. Presque cinq siècles de séparation causée par les colonialistes hollandais et portugais n'ont pu effacer ce désir profond; au contraire, cela n'a pu que l'enrichir davantage.

84. En outre, quatre siècles de colonialisme portugais ont laissé le Timor oriental non seulement sous-développé, mais dans un état de non-développement. Les conditions qui existaient il y a quatre siècles, au Timor oriental demeurent encore les mêmes à l'heure actuelle. Seule l'intégration politique et économique à l'Indonésie peut aider le Timor oriental à émerger du marais du sous-développement et à parvenir à un stade de développement total sur le plan économique et social. De plus, la destruction des structures traditionnelles de la société par le FRETILIN n'a pu que provoquer l'horreur des membres du KOTA qui sont fermement en faveur du maintien de ces structures traditionnelles. La politique constante de l'Indonésie qui est de donner un statut autonome à la société traditionnelle nous donne une garantie que les sociétés du Timor oriental seront préservées.

85. A la suite de la réunion de Rome, du 1er novembre 1975, entre le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Adam Malik, et celui du Portugal, M. Melo Antunes, un mémorandum d'accord a été publié qui répétait leurs opinions en ce qui concerne le statut politique futur du Timor portugais. Dans ce mémorandum, l'Indonésie insistait sur le fait qu'elle respectait le droit à l'autodétermination du peuple du Timor portugais et confirmait le rôle du Portugal en tant que Puissance administrante à cet égard.

86. Toutefois, le Portugal a déclaré de façon ambiguë qu'il promettait de s'acquitter de ses responsabilités et organiserait une réunion à laquelle assisteraient le Portugal et tous les partis politiques intéressés. Tout en annonçant que cette réunion se tiendrait à Darwin

en Australie, le Portugal ne s'est pas clairement expliqué sur la date, les circonstances et les objectifs de la réunion. Pour notre part, nous ne pouvions considérer l'engagement du Portugal que comme un simple bluff visant à obtenir des concessions des quatre partis politiques qui avaient jusqu'alors cru aux bonnes intentions du Portugal, à leur grand regret. Toutefois, en dépit du fait que les problèmes et les difficultés rencontrées par l'APODETI, l'UDT, le KOTA et le Trabalhista, ont abouti à une oppression politique et à des brutalités militaires commises par le FRETILIN, nous avons décidé de répondre avec la meilleure volonté; et pour ce faire, nous avons informé le Gouvernement portugais du fait que nous étions prêts à nous réunir à Bali en Indonésie, au lieu de Darwin. Le Gouvernement portugais n'a jamais répondu à cette proposition.

87. Soudain, le 28 novembre, le FRETILIN, de la manière qui le caractérise, a proclamé l'indépendance unilatérale du Timor oriental. Cette attitude du FRETILIN ne peut être interprétée que comme un mépris total des droits inaliénables du peuple du Timor portugais à l'autodétermination.

88. A regret, et en réaction directe à cette violation flagrante du FRETILIN, l'APODETI, l'UDT, le KOTA et le Trabalhista ont décidé, le 30 novembre 1975, de proclamer l'intégration du Timor portugais à l'Indonésie. En même temps, nous exigeons que le Gouvernement indonésien protège les vies et les biens des habitants du Timor portugais qui se considèrent comme Indonésiens.

89. Ainsi que nous l'avons déjà dit, le Gouvernement portugais est responsable du fait que la situation au Timor portugais a empiré. La négligence du Portugal et son échec à prévenir les actes d'oppression du FRETILIN avant le 11 août, ainsi que le soutien militaire et moral qu'il a apporté à ce parti, font douter encore plus de la sincérité de l'engagement du Portugal à favoriser un processus de décolonisation équitable et équilibré. Si le Gouvernement portugais avait été plus conscient de ses responsabilités à l'égard du peuple du Timor oriental, s'il s'en était acquitté plus loyalement, il ne fait pas de doute que nous n'aurions pas eu besoin de nous présenter devant le Conseil de sécurité.

90. Nous ne pensons pas que le peuple portugais aurait jamais appuyé les procédures antidémocratiques et inappropriées utilisées par ses fonctionnaires contre les droits fondamentaux du peuple du Timor. A l'heure actuelle, grâce à nos efforts surhumains sur le champ de bataille, nos partis contrôlent effectivement tout le Territoire du Timor oriental. Toutefois, nous ne souhaitons pas imiter le FRETILIN et essayer d'imposer nos idées au peuple par la force des armes, malgré notre position avantageuse. Ce sur quoi nous insistons, c'est que le peuple de notre pays soit en mesure d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination. C'est la raison pour laquelle

nous avons combattu. Nous souhaitons par conséquent demander au Conseil de sécurité que le peuple du Timor oriental puisse voir respecté et réalisé son droit d'exprimer son choix librement entre l'indépendance et l'intégration.

91. Un référendum doit avoir lieu et des garanties doivent être données par tous les partis du Timor oriental qu'ils accepteront, sans réserve ni équivoque, les résultats du choix librement exprimé par la population. Nous espérons également avec ferveur que les résultats de ce vote et les droits de notre peuple à décider de son destin seront strictement respectés par les nations du monde. Le peuple du Timor a instamment besoin de paix et de temps pour cicatriser les blessures que lui ont causées ce cauchemar tragique dans lequel il s'est trouvé plongé, sans qu'il en soit de sa faute. Je prie pour que Dieu aide notre peuple à réaliser ses objectifs et pour qu'après tant de souffrances et de sacrifices consentis par les hommes, les femmes et les enfants du Timor, nous puissions retrouver le sourire.

92. Les événements qui se sont déroulés au Timor portugais, notamment depuis août de cette année, montrent très clairement que l'administration portugaise a l'entière responsabilité de la détérioration de la situation dans le Territoire. Son impuissance à arrêter le nombre croissant des atrocités du FRETILIN dont j'ai exposé certaines en détail, et par-dessus tout son incapacité à prendre des mesures pour empêcher le coup organisé par le FRETILIN dont ils avaient eu longtemps auparavant connaissance, ont constitué une abdication totale de ses responsabilités et de ses droits en tant que Puissance administrante — droits et responsabilités qui sont clairement et précisément définis par les Nations Unies elles-mêmes.

93. Loin de conserver le rôle neutre qui est exigé par les statuts d'une puissance administrante qui se consacre impartialement à la promotion du processus de décolonisation dans le Territoire, l'administration portugaise a permis à certains de ses membres, notamment à l'Adjoint spécial du Gouverneur, le commandant Mota, d'aider et d'encourager le FRETILIN dans ses efforts antidémocratiques pour imposer sa volonté par la force des armes à la majorité du peuple du Timor. Les Portugais qui détenaient une certaine autorité et n'ont pas activement aidé le FRETILIN, n'ont pas pris de mesures efficaces pour empêcher celui-ci d'élargir de façon inconvenante sa domination. A la suite des combats, le Gouvernement portugais a complètement abandonné le Territoire. Le Gouverneur se trouve aujourd'hui à Lisbonne et le Gouverneur par intérim est parti pour l'Australie. Rien n'a été fait, si peu que ce soit, pour restaurer l'ordre dans le Territoire afin que la population puisse exercer son droit sacré à l'autodétermination d'une manière utile et intelligente.

94. Le Gouvernement portugais aura beaucoup à répondre au tribunal de l'histoire pour ce qui est de sa

conduite au moment où se terminait son règne au Timor. Ceux d'entre nous qui sont restés sur place ont rassemblé les débris pour essayer d'exercer leur droit à l'autodétermination et reconstruire nos vies ébranlées. Les quatre partis politiques associés qui, tous ensemble, représentent la majorité du peuple timorais, ont sans aucun doute le droit de rechercher l'aide de l'Indonésie ou de toute autre source afin de restaurer la paix et l'ordre dans notre pays. Cela fait, bien que nous contrôlions en pratique la totalité du Territoire et représentions la majeure partie de sa population, nous ne souhaitons pas empêcher le processus de décolonisation. Au contraire, nous désirons que ce processus soit mis en œuvre et que tous les habitants du Timor oriental, y compris ceux qui sont membres du FRETILIN, puissent exercer librement leur droit de déterminer leur propre avenir politique, en présence des représentants des Nations Unies.

95. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je remercie M. Martins de la déclaration qu'il a faite devant le Conseil. Conformément à la procédure habituelle du Conseil, je lui demande de bien vouloir se retirer de la table du Conseil et de reprendre sa place sur le côté de la salle. J'invite maintenant le représentant de l'Australie à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

96. M. HARRY (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation est reconnaissante de cette occasion qui lui est donnée de faire une brève déclaration au Conseil sur la question du Timor portugais. Nous apprécions vivement la manière courtoise et habile dont vous dirigez les travaux du Conseil, Monsieur le Président, et nous vous assurons de toute notre coopération. Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour les efforts que vous faites afin de trouver une solution satisfaisante à ce problème.

97. Le Gouvernement et le peuple australiens craignent, depuis plusieurs décennies, qu'au cours de l'évolution vers la liberté de l'empire colonial portugais, le Timor oriental ne devienne une région de rivalités des grandes puissances ou une cause d'instabilité dans notre région. Nous nous rendons fort bien compte qu'un règlement stable ne peut reposer que sur le libre choix des populations intéressées.

98. L'histoire du Timor oriental dans la période qui nous sépare du changement de régime au Portugal a été rappelée plus ou moins en détails par les représentants du Portugal, de l'Indonésie et de la Malaisie, et par les représentants des partis politiques. L'attitude australienne à l'égard de ces événements, notamment notre position quant au recours à la force, a été énoncée par notre délégation à la Quatrième Commission² et en séance plénière de l'Assemblée générale³.

99. Nous espérons que le Conseil de sécurité, plutôt que de rechercher les coupables de la situation qui

s'est produite, proposera des mesures et des actes pratiques destinés à permettre au peuple du Timor portugais d'exercer son droit à l'autodétermination et de choisir sa propre voie vers un avenir indépendant. L'exigence immédiate nous semble être un cessez-le-feu pour épargner à la population de Timor une nouvelle effusion de sang et pour créer un climat dans lequel pourra reprendre un programme constructif de décolonisation.

100. De toute évidence, il faudra cependant du temps et un travail d'organisation avant que le processus même de l'autodétermination puisse s'amorcer. Dans l'intervalle, nous croyons qu'il convient d'éviter de créer un vide ou de susciter une régression vers le chaos dans le Territoire. Il faut qu'il y ait une autorité civile effective, tant pour rétablir l'activité économique, assurer l'arrivée des aliments et donner des soins médicaux aux victimes des combats, que pour faire les premiers préparatifs en vue de l'acte ultérieur de l'autodétermination.

101. Assurément, le Portugal conserve la responsabilité en droit, mais comme le Gouvernement de ce pays ne semble pas être en mesure de reconstituer le cadre du gouvernement civil, même après la fin des combats, ni de prendre les dispositions administratives qui permettraient à la population d'exercer librement son choix, nous devons nous accommoder des possibilités existantes. Une certaine présence des Nations Unies s'impose aussi, de toute évidence, pour aider à prendre les dispositions en vue de l'autodétermination, et nous sommes heureux de constater que c'est là le désir de toutes les parties intéressées, y compris l'Indonésie. La question pratique devant laquelle se trouve le Conseil est de savoir quel type de présence des Nations Unies conviendrait à la situation, et dans combien de temps la situation sur place sera redevenue suffisamment normale pour qu'une mission des Nations Unies puisse entreprendre son travail.

102. La délégation australienne considère comme acquis que le Conseil demandera la cessation des hostilités et que le cessez-le-feu sera observé. Nous comptons également que les éléments indonésiens se retireront dès que les combats entre les partis politiques auront cessé.

103. Il est regrettable que les divers partis politiques, dont les représentants se présentent maintenant devant le Conseil, n'aient su, au cours de longs mois, réagir aux efforts — auxquels l'Australie était associée, en tant que pays se trouvant dans la région immédiatement voisine de Timor — destinés à les rapprocher pour organiser en commun les préparatifs à l'autodétermination. Nous espérons que, maintenant, ils coopéreront avec les Nations Unies afin de trouver des moyens satisfaisants d'assurer la reprise et l'achèvement du processus ordonné de la décolonisation.

104. J'ai dit qu'une certaine forme de présence des Nations Unies s'imposait de toute évidence, mais il est difficile, étant donné les renseignements parfois contradictoires concernant la situation précise à Timor, de déterminer ce que devrait être la forme et la dimension voulues de la présence des Nations Unies et de fixer le bon moment. La délégation australienne estime que le mieux serait que, en tant que premier pas, l'on considère de demander au Secrétaire général de désigner un représentant spécial qui pourrait avoir des consultations avec les partis principalement concernés, tant à New York que sur place, et qui pourrait recommander d'autres mesures. Ces mesures pourraient venir du Conseil qui, nous le présumons, restera saisi de la question. Mais, si les hostilités cessaient rapidement et si la sécurité était rétablie, il pourrait être possible que ce soit le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui assume la responsabilité, en vertu du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

105. Le représentant de la Malaisie a dit hier [1864^e séance] que les pays de la région pourraient avoir une responsabilité particulière pour aider la Puissance administrante. La délégation australienne appuie cette conception en principe, mais il faudra voir à quel genre de mesures le Conseil pourrait songer pour donner effet au principe. Dans l'intervalle, le Gouvernement australien, comme il en a déjà avisé le Gouvernement de la Puissance administrante et l'Indonésie, est prêt à reprendre son aide humanitaire et à faciliter l'aide internationale voulue à la population en détresse du Timor, en maintenant, bien entendu, son assistance aux centaines de personnes qui ont cherché en Australie un refuge après les combats.

106. En conclusion, je voudrais souligner à nouveau, comme l'a fait l'Assemblée générale, du reste, dans sa résolution 3485 (XXX), que l'objectif et le but des Nations Unies, à la base de toute action que le Conseil pourrait arrêter, consistent à permettre à la population du Territoire d'exercer librement son droit à l'autodétermination. La question qui se pose maintenant avant tout, c'est la création des conditions dans lesquelles les Timorais pourront eux-mêmes exercer leur libre choix.

107. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Portugal pour exercer son droit de réponse.

108. M. GALVÃO TELES (Portugal) : J'ai écouté attentivement la déclaration faite devant le Conseil par le représentant de l'Indonésie, et par laquelle il a essayé de démontrer et de justifier les raisons qui ont conduit son gouvernement à envahir et à occuper militairement le Territoire de Timor sous administration portugaise.

109. Je ne rappellerai pas une fois de plus les efforts déployés par le Gouvernement portugais pour mener à bien le processus de décolonisation de Timor, en conformité avec les principes de la Charte et les résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment avec la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Mais je tiens à souligner que mon gouvernement, compte tenu des circonstances particulières de ce cas, a toujours maintenu un contact étroit avec les autorités de Jakarta. En vain, comme chacun peut le constater. L'Indonésie a choisi d'exercer une influence négative sur les partis qui lui étaient plus proches, et ceci, pour lui permettre de justifier, le cas échéant, une action de force sur le Territoire.

110. Comme il l'a fait devant l'Assemblée générale, le représentant de l'Indonésie a, encore une fois, invoqué la "négligence criminelle" des autorités portugaises en ce qui concerne les développements qui ont eu lieu dans le Territoire de Timor. Ma délégation est sincèrement étonnée de la rapidité avec laquelle la délégation indonésienne change d'opinion sur l'action du Portugal et en ce qui concerne Timor. De l'avis du Gouvernement de Jakarta, "l'attitude positive de la Puissance administrante" — selon le projet de résolution dont l'Indonésie a été l'un des auteurs le 3 décembre⁴ — s'est transformée en "négligence criminelle" tout simplement pour justifier l'invasion indonésienne au Timor.

111. Le représentant de l'Indonésie a affirmé que l'UDT, l'APODETI et les autres groupes favorables à l'intégration du Timor portugais à l'Indonésie représentent la majorité de la population du Territoire. Dans la mesure où aucune forme de consultation populaire n'a eu lieu, ce que nous pouvons constater c'est que l'Indonésie a une bien curieuse conception de l'autodétermination d'un peuple, puisqu'elle croit que l'on peut connaître une réponse avant même de poser la question. Une telle attitude, qui révèle clairement la partialité de l'Indonésie quant à l'avenir politique de Timor, prouve combien il eût été dangereux et préjudiciable que le Portugal fit appel à l'Indonésie en vue de ce "rétablissement de la paix et de l'ordre"⁴.

112. Je crois, en effet, qu'il ne fait de doute pour personne, surtout après les événements de ces derniers jours, qu'une intervention quelconque de l'Indonésie au Timor portugais aurait essentiellement visé la réalisation de ses desseins quant à ce territoire. Il est donc difficilement contestable que si le Portugal s'est abstenu de recourir à l'Indonésie pour qu'elle intervienne dans les problèmes concernant l'ordre et la tranquillité au Timor — problèmes dont l'existence, au demeurant, n'est pas contestée et que nous avons essayé de résoudre par tous les moyens à notre disposition —, il n'a pu le faire que dans le but de garantir le respect de la volonté du peuple de Timor. Il est donc injuste d'accuser le Portugal de ne pas avoir eu

recours à une solution qu'il aurait même trouvée commode, mais qui aurait été en contradiction avec ses devoirs de puissance administrante envers la population de Timor

113. Nous avons d'ailleurs constaté avec plaisir, après l'intervention faite aujourd'hui par le représentant de l'UDT, que l'intégration de Timor dans l'Indonésie n'avait pas été décidée par le peuple de ce territoire et que, pour cette raison, ce parti est prêt à accepter une consultation populaire pour le libre exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

114. Le Portugal a donc l'espoir que la politique de décolonisation qu'il a proposée pourra encore être appliquée, avec l'accord de tous les partis intéressés, d'autant plus qu'il est évident, après les interventions faites ce matin devant le Conseil, que les positions de ces partis sont, malgré tout, assez différentes les unes des autres, puisqu'un seul de ces représentants a pris la défense de la position de l'Indonésie. Les agissements de ce pays ont été, et sont, malheureusement, d'une nature différente.

115. L'évolution récente des événements nous permet, d'ailleurs, de mieux comprendre les différents pas franchis par l'Indonésie dans le sens de la préparation de l'intervention commise il y a quelques jours. Elle nous porte à conclure que l'Indonésie n'a pas seulement — pour employer son propre langage — mis le feu un peu partout à Timor (l'image célèbre du pompier pyromane nous vient inévitablement à l'esprit), elle n'a pas seulement fait tout en son pouvoir pour que les choses en arrivent à un point où sa prétendue mission désintéressée de pompier volontaire paraisse entièrement se justifier, mais, en plus, elle a constamment agi de façon à empêcher que d'autres puissent éteindre le feu.

116. Manifestement, elle avait grande envie d'entrer dans la maison du voisin. Malheureusement, en ce cas comme dans tant d'autres, les dégâts des eaux

furent bien plus considérables que ceux causés par le feu. Les centaines de victimes innocentes de l'agression de l'Indonésie en constituent une preuve irréfutable. Si l'Indonésie voulait tout simplement "rétablir la paix et l'ordre" dans le Territoire, pourquoi n'a-t-elle pas eu recours aux Nations Unies ? L'attaque armée contre Dili, les centaines de morts, de blessés et de disparus, est-ce que ce sont là les meilleurs moyens de parvenir à "la paix et l'ordre", tant désirés par les autorités indonésiennes ?

117. Peut-on vraiment croire que l'Indonésie est intervenue avec impartialité et objectivité dans les affaires intérieures de Timor ? Certainement pas. Et si quelques doutes pouvaient encore subsister, les dernières nouvelles concernant l'annexion officielle de l'enclave d'Ocussi-Ambenu les dissiperaient complètement.

118. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

119. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais seulement réserver le droit de ma délégation de répondre aux dernières observations faites par le représentant du Portugal. En fait, j'aurais renvoyé, une fois de plus, les membres du Conseil à ma propre déclaration et aux déclarations faites, ce matin, par les représentants des partis, mais j'ai pensé qu'il conviendrait de répondre au représentant du Portugal comme il le mérite. Je me réserve donc le droit de répondre aux observations faites par le Portugal à la prochaine séance du Conseil.

La séance est levée à 13 h 10.

Notes

¹ Voir résolution 3485 (XXX) de l'Assemblée générale.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Quatrième Commission*, 2178e, 2185e et 2188e séances.

³ *Ibid.*, trentième session, Séances plénières, 2439e séance.

⁴ *Ibid.*, trentième session, Annexes, point 88 de l'ordre du jour, document A/10426, par. 8.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或与信到预约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
